

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

DFF
Monsieur Ueli Maurer
Conseiller fédéral
Palais fédéral
Berne

Courriel : rechtsdienst@sif.admin.ch

Berne, le 12 juin 2019

Modification de la loi sur les banques. Consultation.

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité d'exprimer notre avis sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous le faisons parvenir.

Le projet prévoit de modifier la loi dans trois domaines principalement, soit l'insolvabilité, la garantie des dépôts bancaires et la ségrégation.

Travail.Suisse est favorable aux modifications prévues dans ces trois domaines : soit améliorer la sécurité juridique en inscrivant dans la loi ce qui figure à l'heure actuelle dans l'ordonnance de la FINMA sur l'insolvabilité bancaire ; fixer des délais qui correspondent aux usages internationaux pour la garantie des dépôts bancaires et obliger les dépositaires des titres intermédiés de séparer leurs propres titres de ceux de leurs clients.

Nous sommes toutefois réservés sur la manière de garantir les dépôts. Nous aurions préféré la création d'un fonds ex-ante qu'une garantie par des titres. Vous trouverez davantage de détails dans la réponse au questionnaire annexé.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.



Adrian Wüthrich, président et conseiller national



Denis Torche, responsable du dossier politique financière

